

Communiqué de presse

9 septembre 2016

La CNSA soutient le nouveau programme de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et de soins à domicile de l'ADMR

Soucieuse de poursuivre la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et de soins à domicile de son réseau, et d'assurer ainsi un accompagnement de qualité aux personnes âgées et handicapées, l'ADMR a défini un nouveau programme d'actions. Il sera mis en œuvre jusqu'en 2020. La CNSA le financera à hauteur de plus de 21 millions d'euros.

Le programme se décline autour de cinq grands projets : les ressources humaines, la démarche qualité, la création de SPASAD intégrés, le centre de gestion et le système d'information.

Accompagnement des ressources humaines et poursuite de la démarche qualité

Les deux premiers axes du programme concernent l'accompagnement des ressources humaines et la mise en œuvre d'une démarche qualité.

L'Union nationale ADMR prévoit d'expérimenter auprès de 300 professionnels des modules de formation à distance. Elle entend également former l'ensemble de son personnel à l'usage des applications informatiques, y compris les aides à domicile utilisant une application métier sur smartphone. L'Union nationale prévoit par ailleurs de proposer aux bénévoles du réseau deux jours de formation sur le maintien du lien social : techniques d'écoute, de communication, bientraitance, prévention de l'isolement...

Dans la continuité des précédentes conventions, l'ADMR souhaite accompagner les fédérations départementales de son réseau dans :

- la conduite d'une démarche de prévention des risques professionnels (psychosociaux et physiques) pour limiter les arrêts de travail et fidéliser les intervenants
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour mieux connaître les besoins en personnel et anticiper leurs besoins de formation

L'ADMR conduit une démarche d'amélioration de la qualité de ses services depuis 2006. Les efforts engagés seront poursuivis grâce à un accompagnement individuel des fédérations départementales et des associations locales, l'organisation de clubs qualité en région...

Encourager la création de SPASAD intégrés

À l'issue de ce programme d'action, l'ADMR espère que 70 fédérations départementales seront engagées dans la démarche SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile). Pour cela, elle organisera des séminaires nationaux afin de les sensibiliser, elle créera des outils méthodologiques, accompagnera les fédérations dans la réalisation de leur diagnostic individuel et adaptera le système d'information du réseau afin d'assurer la coordination entre les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les services de soins infirmiers d'aide à domicile.

La consolidation du centre de gestion

Le projet de centre de gestion engagé lors du précédent programme d'actions (2013-2015) sera poursuivi. Il consiste à mutualiser certaines tâches administratives (traitement des paies, de la facturation des prestations) au niveau national. Une quinzaine d'associations devront avoir intégré le centre de gestion à la fin du programme.

Enrichir le système d'information

Axe important des précédentes conventions, le système d'information fera l'objet d'évolutions. Les différents applicatifs à déployer permettront notamment de dématérialiser la collecte d'informations réalisée au domicile des personnes âgées ou handicapées, d'assurer la gestion administrative des formations des professionnels, de mettre en place une gestion électronique des documents, de développer un « espace client » accessible sur internet pour faciliter le suivi des dossiers...

Contacts presse

CNSA - Aurore Anotin

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68 - aurore.anotin@cnsa.fr



[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

ADMR - Florent Lebaigue

Tél. : 01 44 65 55 42 – 06 46 85 07 75 – flebaigue@un.admr.org



À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2016 la CNSA gère un budget de plus de 23 milliards d'euros.

À propos de l'ADMR

- ∞ L'ADMR, premier réseau associatif français de proximité, est la référence du service à la personne depuis plus de 70 ans. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre gammes pour mieux vivre chez soi au quotidien : Autonomie, Domicile, Famille et Santé.
- ∞ L'ADMR renforce le lien social dans les territoires grâce à son approche humaine et dynamise le tissu économique local grâce à des emplois pérennes et non délocalisables. Proximité et solidarité : la personne est au cœur de notre projet.

L'ADMR c'est :

- 2 950 associations locales
- Plus de 105 000 bénévoles
- Près de 100 000 salariés
- 100 millions d'heures de prestations par an
- 723 400 clients